

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 08083

Numéro SIREN : 814 207 023

Nom ou dénomination : A.M.I CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 43713

A.M.I. Consulting
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 104.000 €
Siège Social : 56 Rue de Sablonville 92200 NEUILLY SUR SEINE
814 207 023 R.C.S. NANTERRE

13 OCT 2021
N 3713

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2021**

*L'an deux mille vingt et un
Le vingt-huit septembre à dix heures
Au siège social*

Les associés de la société A.M.I. Consulting se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque Associé a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de Mandataire.

Madame Illanith SAADA préside la réunion, en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les Associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux Associés ;
- Le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SS 28

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La nomination d'un Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Les pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Illanith SAADA de ses fonctions de Présidente, décide de nommer la société STANIL en qualité de Président de la société à compter du 1^{er} octobre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

